



M T P T C
CONATEL

Projet : « Télécentre d'Accès Polyvalent (TAP) » dans les communes haïtiennes »

I- Introduction

Le Gouvernement de la République d'Haïti s'engage à agir pour que les avantages des Technologies de l'Information et de la communication (TIC) soient accordés à tous, conscient du fait que l'accès à l'information est vital pour le processus de développement et crée de nouveaux débouchés à la portée des producteurs locaux. Toutefois, il y a carence d'accès à ces facilités dans le pays et le peu de moyens installés est inégalement réparti entre Port-au-Prince la capitale et le reste du pays, entre pauvres et riches, entre les nantis du savoir et ceux qui en sont démunis, entre jeunes et vieux, etc., ce qui rend inquiétante l'ampleur du fossé numérique haïtien. C'est dans l'esprit d'apporter quelques pierres pour combler ce fossé que ce projet de télécentre d'accès communautaire (TAP) est élaboré dans le noble but d'éliminer les déséquilibres numériques à l'intérieur du pays.

II – Justification du projet

A l'ère de la société de l'information, le progrès économique d'un pays nécessite des ressources humaines qualifiées dans le domaine de l'informatique, devenu un facteur primordial pour l'émergence économique, le progrès social et le développement durable. Toute personne est aujourd'hui concernée par l'usage d'outils informatiques. Cependant, dans les pays en développement comme le notre, le coût élevé de la formation et du matériel informatique est un obstacle majeur pour la réussite de ce secteur, moteur pour l'emploi et le développement durable.

L'Etat Haïtien, conscient du fait que l'accès à l'information et à la formation est vital pour le processus de développement socio-économique du pays, s'engage résolument à agir pour que les avantages des Technologies de l'Information et

de la Communication soient accordés à tous. Le projet d'implantation d'un TAP dans les cent quarante deux communes du pays s'inscrit dans le cadre d'une série d'initiatives visant à aider les jeunes à se familiariser à l'environnement technologique et à profiter des opportunités offertes par les TIC.

III- Description du Projet

Localisés dans les 142 communes du pays, les centres d'accès communautaires seront essentiellement des réseaux locaux montés autour d'un serveur local branché sur internet avec un débit raisonnable et intégrant des contenus éducatifs appropriés (locaux ou étrangers) et éventuellement des accès à des bases utiles d'information. Le projet consiste en l'implantation d'un TAP dans chaque commune du pays, pour permettre la formation aux technologies de l'information, l'utilisation de ces technologies par la population pour des applications pratiques et adaptées et l'accès aux diverses plate-formes d'administration électronique, de télé-santé, de télé-enseignement que le Gouvernement aura à mettre en place.

IV- Objectifs généraux

Le projet de télécentre communautaire d'accès polyvalent poursuit les objectifs suivants :

- Promouvoir l'accès universel aux technologies de l'information dans les mêmes conditions d'équité géographique et sociale ;
- Créer les conditions d'intégration à la société de l'information et préparer la population haïtienne à y participer ;
- Cultiver des habitudes et développer des aptitudes aux technologies de l'information et de la communication ;
- Générer des contenus locaux pertinents et adaptés pour inciter les communautés à s'approprier des technologies de l'information ;
- Généraliser l'accès aux services d'information dans le but d'intégrer les zones marginalisées et les gens défavorisés ;
- Supporter l'éducation formelle dans la commune ;

V - Gestion des TAP

A - Gestion globale des TAP

Le projet sera géré au niveau global par le CONATEL qui aura le rôle de :

- définir le cahier des charges de la firme qui sera recrutée pour la mise en place des TAP ;
- coordonner avec les autorités locales pour déterminer l'emplacement des TAP ;
- s'assurer du respect des conditions établies dans le cahier des charges ;
- Evaluer les bénéfices sociaux et économiques du projet pour apporter les correctifs nécessaires;

Le CONATEL se dotera d'une cellule chargée de la supervision du fonctionnement des TAP et de la sensibilisation de la population.

B - Gestion locale des TAP

La gestion d'un TAP sera déléguée à un Comité de Gestion (CG) constitué d'un représentant de la collectivité territoriale (mairies ou autres), d'un représentant du secteur académique et d'un représentant d'organisations de la société civile de la commune. Ce comité de gestion est chargé de la gestion quotidienne du TAP dans l'intérêt et selon les aspirations des entités constitutives de la commune.

Ce Comité de Gestion doit s'engager à gérer le TAP selon les modalités établies dans un manuel de gestion élaboré par le CONATEL en collaboration avec d'autres partenaires.

VI- Evaluation et suivi

Un système d'évaluation en ligne sera mis en œuvre, destiné à fournir à la cellule de supervision du CONATEL des informations permettant d'évaluer le fonctionnement du TAP. Le CG a l'obligation de fournir ces informations sur une base régulière au CONATEL par le biais d'un formulaire posté sur le réseau. Ces informations, indicatrices de la gestion du télécentre, permettront au CONATEL de faire l'évaluation et le suivi de chaque TAP.

VII- Installation des TAP

Les mécanismes d'acquisition des équipements et d'installation des TAP seront établis par le CONATEL à travers le cahier de charges. Dans tous les cas, le télécentre doit être délivré "clé en main" au CONATEL avec un an de fonctionnement garanti. La (les) firme (s) retenue (s) installeront les TAP selon

un manuel d'installation élaboré par le CONATEL en accord avec les autres partenaires. Il est important que le CONATEL vérifie le fonctionnement correct du TAP avant sa mise en service, ce, en conformité avec les critères établis dans le manuel d'installation.

VIII – Evaluation des Besoins en matériels et Identification de ressources

A - Contre-partie communale

La contre-partie de la commune pour l'implantation de chaque TAP prendra les formes suivantes :

Mise à disposition d'un espace physique pouvant accommoder :

- Une salle machine et de formation d'environ 90m² ;
- Une salle de Direction d'environ 20m² ;
- Une salle de dépôt et de réparation pour les techniciens de 20m² environ;
- Une toilette avec confort moderne de 8m² environ ;
- La sécurité des locaux ;
- Prise en charge des dépenses de fonctionnement du TAP

B - Besoins en matériels et en logiciels

Au niveau de chaque TAP, on aura :

a) Des équipements informatiques et de connexion

- L'accès Internet (à travers des fournisseurs locaux ou par satellite);
- Un serveur local de gamme moyenne ;
- Un réseau local comportant en moyennant 15 ordinateurs avec les accessoires;
- Des équipements de liaison ;

b) Logiciels de gestion et de formation

- *Logiciel pour serveur avec licence pour 15 utilisateurs en moyenne ;*
- Logiciel de création de contenu ;
- Logiciels d'application;

c) Des équipements énergétiques :

- génératrice ;
- panneaux solaires et inverter+batteries et accessoires :

d) Matériel de bureau

- mobilier, classeurs, chaises, etc.

C – Prévision des ressources

Les ressources identifiées pour la réalisation de ce projet proviennent des sources suivantes :

- Redevances des opérateurs téléphoniques au titre de développement du service universel ;
- Moyens provenant des fournisseurs d'accès Internet ;
- Moyens provenant d'un protocole d'accord avec un opérateur téléphonique pour la mise en place de télécentres ;
- Ressources provenant de l'aide internationale ;
- Fonds propres du CONATEL.

IX- Calendrier de mise en œuvre

Les TAP seront mis en place progressivement et en plusieurs phases. Les chronogrammes d'activités peuvent être préparés conjointement par le CONATEL et les partenaires du projet pour des lots de cinq (5) à vingt (20) TAP suivant les ressources disponibles.

Une phase pilote constituée par la mise en place d'un certain nombre de télécentres communautaires et de laboratoires informatiques dans les établissements scolaires a été déjà implémentée. Citons :

- Télécentre à Carrefour Feuille, Port-au-Prince ;
- Télécentre à Jacmel ;
- Télécentre à Cayes Jacmel ;
- Laboratoire informatique au lycée Henry Christophe de Carrefour ;
- Laboratoire informatique au lycée Firmin, Port-au-Prince ;
- Laboratoire informatique au lycée national de Cité soleil ;
- Laboratoire informatique au lycée Boukman du Cap-haitien ;
- Laboratoire informatique à l'Ecole Nationale Congréganiste Christ –Roi Filles de Marie (Port-au-Prince) ;

- Télécentre à Port-Salut ;
- Télécentre à Cerca Cavajal ;

La deuxième phase du projet consistera par la mise en place des TAP dans les communes situées dans les zones frontalières. Au terme de chaque phase, la phase suivante sera planifiée jusqu'à la réalisation complète du projet. Le CONATEL prévoit que les 142 TAP peuvent être installés et mis en service durant une période de cinq ans.

X- Budget estimatif

Au niveau d'un TAP

- Equipements informatiques et de connexion: USD 25,000 ;
- Local aménagé et équipements énergétiques : USD 40,000 ;

Total pour un TAP USD 65,000

Etendu aux 142 TAP communaux, le budget estimatif s'élève à **neuf million deux cent trente mille dollars américains (USD 9,230,000)**.